



DT - OPS
Case postale 22
1211 Genève 8

Monsieur Christian Goumaz
Secrétaire général
Département du territoire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

N/réf. FH/ND
V/réf. CG/ICO/CMé

Genève, le 22 décembre 2020

Commission des monuments, de la nature et des sites

Rapport d'activité législature 2018-2023

2^e année

(1er décembre 2019 – 30 novembre 2020)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5 et suivants du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS L 4 05).
- Règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 29 novembre 1976 (RPMNS L 4 05).
- Modification de la LPMNS, répartition des compétences, du 22 septembre 2017
- Article 1, al 1, loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCO A 2 20)
- Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la nomination des membres de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 21 novembre 2018.
- Arrêté du Conseil d'Etat approuvant la désignation de la présidence de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 19 février 2020
- Ainsi que les lois et règlement suivants : L 1 30 LALAT, L 2 05 LEaux, L 4.10 LPRLac, L 4.13 LPRRhône, L 4.16 LPRArve, L 4.19 LPRVers, L 5.05 LCI, M 5.10 LForêts, F 3.20 LPR, F 3 20.01 RPR

II. Compétences de la commission

La Commission a pour mission d'émettre des préavis consultatifs sur des dossiers de DD (demande d'autorisation de construire définitive), concernant les zones protégées du Canton selon la LPMNS et les lois ci-dessus rappelées.

Depuis la modification de la LPMNS du 22 septembre 2017, concernant la répartition des compétences, la CMNS ne préavise les APA que sur demande expresse du SMS pour des cas spécifiques.

La CMNS préavise également des demandes de classement, des demandes d'inscription à l'inventaire, des plans de site, des PDCOM (Plans Directeurs Communaux) et des procédés de réclames situés dans le plan de site de la Rade.

La CMNS est représentée pour des auditions auprès des commissions des pétitions cantonale ou communale et également auprès du Tribunal Administratif de Première Instance (TAPI)

La CMNS est également représentée au sein des Commissions d'architecture (CA), d'urbanisme (CU), d'aménagement du territoire (CAT) et la Commission consultative pour les questions énergétiques (CCQE).

La CMNS rédige également des "fiches de bonnes pratiques" ou fiches conseils permettant d'orienter et d'informer les propriétaires et les mandataires, en rapport avec le respect des lois en vigueur et les bonnes pratiques relatives aux bâtiments et sites protégés, en vue de la préparation des demandes d'autorisation de construire.

Composition de la commission de décembre 2019 à novembre 2020

La présidence a été assurée par M. Frédéric HALDI ; la vice-présidence a été assurée par Mme Romaine DE KALBERMATTEN.

Membres de la commission :

Mmes Catherine ANOR ; Karine BRUCHEZ GILBERTO ; Babina CHAILLOT CALAME ; Celtia CONCHA ; Erica DEUBER ZIEGLER ; Valérie HOFFMEYER CUTTAT ; Romaine DE KALBERMATTEN (Vice-Présidente) ; Suzanne KATHARI DUMPS ; Corinne KHAOUCHI (depuis octobre 2020) ; Pauline NERFIN ; Barbara TIRONE

MM. Jean-Marc COMTE ; Matthieu DE LA CORBIERE ; Conrad CREFFIELD ; Benoît DUBESSET ; Christian FOEHR ; Jean-Pascal GILLIG ; Pierre Alain GIRARD ; Christian GOTTSCHALL ; Frédéric HALDI (Président) ; Pierre Alain LAURENT ; Howard NOBS ; Yves OMARINI ; Louis SEREX ; Jean-Marc SIEGRIST ; Jean TERRIER ; Pierre TOURVIEILLE DE LABROUHE ; Bertrand VON ARX ; Daniel ZAUGG (jusqu'à août 2020)

III. Activités de la commission

Les activités de la commission s'inscrivent dans l'exercice de ses compétences telles que définies dans la LPMNS. Pour mener à bien ses travaux, elle se constitue en sous-commissions.

Sous-commissions CMNS 1 et CMNS 2

Pour examiner les dossiers de demande d'autorisation de construire définitive (DD), la commission est organisée en deux sous-commissions qui se réunissent le mardi tous les 15 jours, la CMNS 1 le matin et la CMNS 2 l'après-midi.

Chaque sous-commission comprend une dizaine de délégués représentant les architectes, les historiens, les représentants des partis et ceux des associations de protection du patrimoine, de la nature, des propriétaires et d'autres associations professionnelles.

Les dossiers sont présentés par un des 13 collaborateurs du SMS. 27 séances ont eu lieu en 2020. 624 dossiers ont été préavisés entre le 1^{er} décembre 2019 et le 30 novembre 2020. La Commission regrette le temps très réduit qu'elle peut consacrer sur certains dossiers d'importance.

En conséquence, la Commission a validé en octobre 2020 une réorganisation des deux sous-commissions en trois groupes distincts, avec entrée en vigueur dès janvier 2021, permettant de bénéficier d'un temps accru pour le traitement des dossiers, ceci dans le maintien de l'enveloppe budgétaire actuelle.

Sous-commission études d'aménagement

Pour examiner les plans de sites, PLQ, PDCom, PDQ, MZ, une séance de la sous-commission études d'aménagement a lieu chaque mois. En 2019, 20 dossiers ont été préavisés, et la plupart ont été ensuite présentés en séance plénière pour validation par la CMNS.

Sous-commission information

La mission principale de cette sous-commission est l'élaboration de fiches de bonnes pratiques. Suite à la publication de 5 fiches en septembre 2019, les travaux de cette sous-commission se portent sur la préparation d'autres fiches relatives à des thèmes pertinents face aux problématiques fréquemment rencontrées lors du traitement des dossiers.

Séances plénières

Chaque dernier mercredi matin du mois, une séance plénière a lieu, réunissant les délégués et la direction de l'OPS et du SMS.

Les sujets suivants ont été abordés lors des plénières :

- Dossiers de demandes de classement : Approbation du classement de 6 cafés-restaurants et de l'ancien abri de la Treille
- Dossiers de demandes d'inscription à l'inventaire : Approbation de l'inscription à l'inventaire des villas "Les Ailes"
- Présentation de la révision de l'inventaire fédéral ISOS
- Présentations par des personnalités invitées, incluant : Cycle nature – Les sols, Rapport de la Cour des comptes, Image directrice du domaine Rigot, Cycle nature – Conservation des arbres hors forêt et en forêt, Projet de campagne sismique 3D à Genève

Fonctionnement en période de pandémie

La commission a été contrainte de modifier fortement son fonctionnement en conséquence de l'épidémie de coronavirus. Les activités de la commission ont été suspendues dès le 16 mars 2020 par suite de l'arrêté du Conseil d'Etat.

Dès la reprise du traitement des dossiers de demande définitive (DD) par l'OAC, la commission a mis en place un mode de fonctionnement exceptionnel des sous-commissions par groupes de cinq participants, avec validation des préavis par circulation.

Fait sans précédent, les séances plénières ont été tenues par visio-conférence à partir du mois d'octobre 2020, permettant de maintenir des débats de qualité, garantir la pleine représentativité de la commission et assurer des conditions optimales de sécurité.

Divers

La Cour des Comptes a réalisé une évaluation de la politique publique de la protection du patrimoine bâti, dont les conclusions ont été rendues en mai 2020. Elle a généralement salué la portée des mesures de protection du patrimoine qui sont en vigueur, et émis quelques recommandations, que la Commission estime très pertinentes. En particulier, les recommandations émises en rapport à l'intégration du patrimoine bâti et naturel dans les projets d'urbanisme rejoignent largement les préoccupations de la Commission.

En conséquence de ces recommandations, la Commission a pris note de la création d'un pôle transversal "patrimoine et aménagement", ainsi que de la nomination d'un délégué à la protection du patrimoine dans les projets d'aménagement, dont elle se réjouit.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service des monuments et des sites, de l'office du patrimoine et des sites.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances et transmission des ordres du jour
- Prise des procès-verbaux des séances plénières, établissement et transmission des préavis émis par la Commission
- Suivi administratif général

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Fr. 111'925.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Fr. 30'316.--

Les frais indiqués sous les deux postes précités correspondent à un coût de Fr. 228.-- par dossier analysé, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Frédéric Haldi
Président de la commission